

déclarer qu'elle ne plierait pas devant les prétentions américaines et que notre industrie du bois n'était pas subventionnée. Toutefois, lorsque le président des États-Unis a haussé le ton pour dire qu'elle était subventionnée et que ce n'était pas juste pour les Américains, le gouvernement a courbé l'échine. Cet accord aura pour résultat de faire augmenter les taxes sur le bois d'oeuvre et entraînera la perte de milliers d'emplois canadiens.

Le gouvernement est tombé au point le plus bas dans l'estime des Canadiens depuis qu'il est au pouvoir. La souveraineté du pays n'est pas à vendre. Nous allons lutter contre ce bradage de notre souveraineté parce que nous nous soucions du droit du Canada d'établir ses propres politiques d'exportation sans recevoir d'ordres de Washington.

* * *

LE LOGEMENT

LE BESOIN DE LOGEMENTS À PRIX MODIQUE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, il y a deux ans, le gouvernement a décidé que la totalité des fonds destinés aux logements subventionnés serait réservée aux plus démunis de la société. Sous le régime libéral précédent, on ne réservait aux nécessiteux que le tiers seulement des logements à loyer modique fournis annuellement. Cette année, le gouvernement fédéral et les provinces subventionneront la construction et la rénovation de 45 000 logements supplémentaires pour les Canadiens dans le besoin, portant ainsi le nombre total des logements subventionnés à 450 000 au Canada. Ce chiffre impressionne jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'il ne représente que la moitié du nombre de logements dont on a vraiment besoin.

D'après les porte-parole de la SCHL, plus d'un million de foyers canadiens, composés notamment de vieillards, de gagnepetit, de familles mono-parentales, de travailleurs démunis et de personnes handicapées, n'ont pas les moyens de s'offrir un logement à prix raisonnable. A ce rythme, il faudra compter au moins 12 ans encore avant que tous les Canadiens ne soient logés à bon prix. Devrions-nous nous contenter de cet état de choses pendant l'Année internationale du logement des sans-abris?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, l'accord que le gouvernement fédéral a signé avec les États-Unis a mis l'industrie du bois, le Canada et le gouvernement lui-même dans de beaux draps.

Nous pouvons nous attendre à ce que la capitulation de notre gouvernement devant certains intérêts américains incite d'autres groupes d'intérêts des États-Unis à s'attaquer à d'autres industries canadiennes qui leur font concurrence sur les marchés américains. Nous ne savons pas encore tout le tort que nous fera cet accord, car le gouvernement fédéral et les

Article 21 du Règlement

gouvernements provinciaux n'ont pas encore décidé s'ils maintiendraient la taxe à l'exportation, hausseraient les droits de coupe ou prendraient une autre initiative pour satisfaire aux exigences de nos voisins.

Le ministre doit mûrement réfléchir à ce qu'il doit faire. Une majoration des droits de coupe, surtout dans une province comme l'Ontario où les mêmes droits s'appliquent au bois d'oeuvre et au bois à pâte, serait aussi catastrophique pour l'industrie des pâtes et papiers que pour l'industrie du bois d'oeuvre. Une majoration des droits de coupe entraînerait inévitablement une hausse des coûts de production et elle nuirait à la compétitivité des producteurs de pâtes et papiers sur lesquels reposent l'économie de collectivités comme Dryden, Fort Frances, Kenora, Terrace Bay et Marathon.

* * *

LA SANTÉ

LA SUPPRESSION DU SERVICE DE LUTTE ANTIPOISON FOURNI AUX HÔPITAUX PAR LE MINISTÈRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, lorsqu'une personne se présente à l'urgence d'un hôpital à la suite d'un empoisonnement, le personnel médical devrait avoir immédiatement accès à des renseignements sur le poison en question, les antidotes et le traitement recommandé. Il est donc très surprenant que le service de lutte antipoison du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cesse de fournir ce genre de renseignements aux hôpitaux.

● (1405)

Assurément de tels renseignements devraient être accessibles 24 heures sur 24 dans tout le Canada à tout hôpital ou à tout médecin. Compte tenu du coût minime de ce service essentiel, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait revenir sur sa décision.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DE FAIRE JUSTICE AUX PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin, les représentants de l'Association des retraités sans assurance-chômage, qui représente les 35 000 préretraités au Canada, se sont déclarés vraiment déçus de la directive émise par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et ont déclaré que cette directive ne correspond pas du tout aux informations que le ministre lui-même leur avait transmises au mois de décembre dernier ici.

Monsieur le Président, contrairement à l'intention du gouvernement de rembourser les épargnants de 60,000 \$ ou plus, son intention de rembourser les 35 000 préretraités à qui on a coupé les prestations de l'assurance-chômage n'est qu'une farce parce que si on regarde les directives, ce sont strictement des directives afin d'éviter que le plus grand nombre de gens soient admissibles à ces prestations.